

Agrippants - Adhésits - Colles - Magnétiques



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:

45-1677-9

Numéro de version:

3.00

Date de révision:

03/11/2025

Annule et remplace la

21/02/2025

version du :

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M[™] VHB[™] Tape Max Promoter Clear

Numéros d'identification de produit

70-0111-4565-6

70-0111-4645-6

7100363011

7100396555

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Promoteur d'adhésion

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:

3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX

Téléphone:

01 30 31 61 61

E-mail:

SER-productstewardship@mmm.com

Site internet

htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Page: 1 de 17

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles:

xc1.com SGH02 (Flamme) |SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes









Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Propan-1-ol	71-23-8	200-746-9	40 - 80
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5	< 10

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261A Eviter de respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P280B

Intervention::

P305 + P351 + P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 + P313En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Page: 2 de 17



Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétique

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Propan-1-ol	(N° CAS) 71-23-8 (N° CE) 200-746-9	40 - 80	Liq. inflam. 2, H225 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H336
Carbonate de diméthyle	(N° CAS) 616-38-6 (N° CE) 210-478-4 (N° REACH) 01- 2119548399-23	10 - 30	Liq. inflam. 2, H225
(R)-p-Mentha-1,8-diène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5	< 10	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox.aquatique chronique 3, H412 Nota C
Résine polyamide	Confidentiel	< 5	Substance non classée comme dangereuse
Résine acrylique	Confidentiel	< 5	Substance non classée comme dangereuse
Propan-2-ol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7	< 2	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Dépression du système nerveux

Page: 3 de 17



central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Hydrocarbures Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone Vapeurs ou gaz irritants Oxydes d'azote.

Condition

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les

Page: 4 de 17



précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Propan-2-ol	67-63-0	VLEPs France	VLCT (15minutes) = 980 mg/m3 (400 ppm)	F
Propan-1-ol	71-23-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 500 mg/m3 (200 ppm)	

(200 ppm)

VLEPs France: Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

Page: 5 de 17

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

MatérielEpaisseur (mm)Temps de pénétrationCaoutchouc nitrile.Pas de données disponiblesPas de données disponiblesPolymère laminéPas de données disponiblesPas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Orange
Valeur de seuil d'odeur	Pas de données de tests disponibles.

Agrippants	- Adhésifs -	Colles -	Magnétiques

Point de fusion / point de congélation	Pas de données de tests disponibles.
Point/intervalle d'ébullition:	93,2 °C [@ 101 324,72 Pa]
Inflammabilité	Liquide inflammable : Cat. 2
Limites d'inflammabilité (LEL)	Pas de données de tests disponibles.
Limites d'inflammabilité (UEL)	Pas de données de tests disponibles.
Point d'éclair:	19 °C [Méthode de test:Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	Pas de données de tests disponibles.
Température de décomposition	Pas de données de tests disponibles.
рН	6
Viscosité cinématique	Pas de données de tests disponibles.
Hydrosolubilité	1 %
Solubilité (non-eau)	Pas de données de tests disponibles.
Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas de données de tests disponibles.
Pression de vapeur	3 333,1 Pa [@ 20 °C]
Densité	0,85 g/ml
Densité relative	0,85 [<i>Réf. Standard :</i> Eau = 1]
Densité de vapeur relative	Pas de données de tests disponibles.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques VolatilsPas de données de tests disponibles.Taux d'évaporation:Pas de données de tests disponibles.Masse moléculaire:Pas de données de tests disponibles.Teneur en matières volatiles:93 % en poids [Conditions:measured]

Teneur en solides: 7 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

Page: 7 de 17

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif en cas d'inhalation. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir cidessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

i oxicite aigue				
Nom	-/-	Route	Organis	Valeur
			mes	
Produit		Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit		Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >20 - =50 mg/l
Produit		Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Propan-1-ol		Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
Propan-1-ol		Inhalation -	Rat	LC50 > 34 mg/l
		Vapeur (4		
		heures)		
Propan-1-ol		Ingestion	Rat	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg

Page: 8 de 17

Agrippants - Ac	lhésifs - Co	olles - Magnétiqu	ies
-----------------	--------------	-------------------	-----

Carbonate de diméthyle		Cutané	Lapin	$LD50 > 2\ 000\ mg/kg$
Carbonate de diméthyle		Inhalation -	Rat	LC50 > 5,36 mg/l
		Vapeur (4		
		heures)		
Carbonate de diméthyle		Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène		Inhalation -	Souris	LC50 > 3,14 mg/l
		Vapeur (4		
		heures)		
(R)-p-Mentha-1,8-diène		Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène		Ingestion	Rat	LD50 4 400 mg/kg
Résine polyamide		Cutané	Jugement	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
			professio	
			nnel	
Résine polyamide		Ingestion	Jugement	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
			professio	AU
			nnel	
Résine acrylique		Cutané	Jugement	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
			professio	
			nnel	
Résine acrylique		Ingestion	Jugement	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
) / `	professio	s *
	1		nnel	
Propan-2-ol		Cutané	Lapin	LD50 12 870 mg/kg
Propan-2-ol		Inhalation -	Rat	LC50 72,6 mg/l
		Vapeur (4		
		heures)		
Propan-2-ol		Ingestion	Rat	LD50 4 710 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

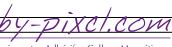
Nom		Organis	Valeur
		mes	
Propan-1-ol		Lapin	Irritation minimale.
Carbonate de diméthyle		Lapin	Irritation minimale.
(R)-p-Mentha-1,8-diène		Lapin	Irritant
Résine polyamide		Jugement	Aucune irritation significative
		professio	. ///
		nnel	
Résine acrylique		Jugement	Aucune irritation significative
		professio	
		nnel	
Propan-2-ol		Multiples	Aucune irritation significative
	- 1	espèces	
		animales.	

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Lesions oculaires graves /	in tricution ocularie		
Nom		Organis	Valeur
		mes	
Propan-1-ol		Lapin	Irritant sévère
Carbonate de diméthyle		Lapin	Moyennement irritant
(R)-p-Mentha-1,8-diène		Lapin	Moyennement irritant
Résine polyamide		Jugement	Aucune irritation significative
		professio	
		nnel	
Résine acrylique		Jugement	Aucune irritation significative
		professio	
		nnel	
Propan-2-ol		Lapin	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organis mes	Valeur
Propan-1-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié



Agrippants - Adhésifs	s - Colles -	Magnétiques
-----------------------	--------------	-------------

Carbonate de diméthyle	Cochon	Non-classifié
	d'Inde	
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Souris	Sensibilisant
Résine polyamide	Jugement	Non-classifié
	professio	
	nnel	
Résine acrylique	Jugement	Non-classifié
	professio	
	nnel	
Propan-2-ol	Cochon	Non-classifié
	d'Inde	4 /

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom		Route	Valeur
			6
Propan-1-ol	4/1/	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces
			données ne sont pas suffisantes pour justifier une
			classification.
Carbonate de diméthyle		In vitro	Non mutagène
Carbonate de diméthyle		In vivo	Non mutagène
(R)-p-Mentha-1,8-diène		In vitro	Non mutagène
(R)-p-Mentha-1,8-diène		In vivo	Non mutagène
Propan-2-ol		In vitro	Non mutagène
Propan-2-ol		In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organis mes	Valeur
Propan-1-ol	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propan-2-ol	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	6 semaines
Propan-1-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 8,6 mg/l	Pendant la grossesse
Carbonate de diméthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	1 génération
Carbonate de diméthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	1 génération
Carbonate de diméthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	avant l'accouplemen t et pendant la gestation
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces	NOAEL 591 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès

Page: 10 de 17



			animales.		e
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès e
Propan-2-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 9 mg/l	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-1-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Souris	NOAEL 5 mg/l	4 heures
Propan-1-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL Non disponible	
Propan-1-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaire s	NOAEL Non disponible	
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié		NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 13,4 mg/l	24 heures
Propan-2-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnem ent et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-1-ol	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 70 mg/kg/jour	83 semaines
Propan-1-ol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	LOAEL 70 mg/kg/jour	83 semaines
Carbonate de diméthyle	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro- intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	13 semaines

Agrippants - Adhésifs - Colle	5 -	 Magnétiques
-------------------------------	-----	---------------------------------

		Système respiratoire système vasculaire				
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 75 mg/kg/jour	103 semaines
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	103 semaines
(R)-p-Mentha-1,8-diène	Ingestion	Coeur Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire muscles Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	103 semaines
Propan-2-ol	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,3 mg/l	24 Mois
Propan-2-ol	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 12 mg/l	13 semaines
Propan-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	12 semaines

Danger par aspiration

Nom		Valeur
(R)-p-Mentha-1,8-diène		Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12: Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Propan-1-ol	71-23-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	4 480 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	4 555 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	3 000 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3 642 mg/l
Propan-1-ol	71-23-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l

Page: 12 de 17

6-38-6	Boue activée	Exmónimoantal	2 hauman		
	Bouc uctivee	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
6-38-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
6-38-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
6-38-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
6-38-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
6-38-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	25 mg/l
89-27-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	0,702 mg/l
89-27-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,32 mg/l
89-27-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,307 mg/l
89-27-5	Vairon de Fathead	Expérimental	8 jours	EC10	0,32 mg/l
89-27-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,174 mg/l
89-27-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,153 mg/l
onfidentiel		disponibles ou	N/A	N/A	N/A % en poids
onfidentiel	•	disponibles ou insuffisantes pour	N/A	N/A	N/A
7-63-0	Bactéries	Expérimental	16 heures	LOEC	1 050 mg/l
'-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
7-63-0	Invertébré	Expérimental	24 heures	LC50	>10 000 mg/l
7-63-0	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
7-63-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
7-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
7-63-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
018	6-38-6 1 6-38-	5-38-6 Puce d'eau 5-38-6 Poisson zèbre 5-38-6 Algues vertes 5-38-6 Puce d'eau 89-27-5 Vairon de Fathead 89-27-5 Puce d'eau 89-27-5 Vairon de Fathead 89-27-5 Puce d'eau 89-27-5 Puce d'eau 89-27-6 Algues vertes 89-27-7 Puce d'eau 89-27-8 Puce d'eau 89-27-9 Puce d'eau 89-27-9 Puce d'eau 89-27-9 Puce d'eau 89-27-1 N/A 89-27-1 Puce d'eau 89-27-1 N/A 89-27-1 Puce d'eau 89-27-2 Puce d'eau 89-27-3 Puce d'eau 89-27-5 Puce d'eau 89-27-6 N/A 89-27-7 Puce d'eau 89-27-9 Algues vertes 89-27-9 Puce d'eau 89-27-9 Algues vertes	Puce d'eau Expérimental 3-38-6 Poisson zèbre Expérimental 3-38-6 Algues vertes Expérimental 3-38-6 Puce d'eau Expérimental 39-27-5 Vairon de Fathead Expérimental 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 39-27-5 Vairon de Fathead Expérimental 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 39-27-6 Puce d'eau Expérimental 39-27-7 Puce d'eau Expérimental 39-27-8 Puce d'eau Expérimental 39-27-9 Puce d'eau Expérimental 39-27-9 Puce d'eau Expérimental 39-27-1 Puce d'eau Expérimental 39-27-1 Puce d'eau Expérimental 39-27-2 Puce d'eau Expérimental 39-27-3 Puce d'eau Expérimental 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 40-0 Bactéries Expérimental 40-0 Puce d'eau Expérimental 40-0 Puce d'eau Expérimental 40-0 Puce d'eau Expérimental 40-0 Algues vertes Expérimental 40-0 Puce d'eau Expérimental 40-0 Algues vertes Expérimental 40-0 Puce d'eau Expérimental 40-0 Puce d'eau Expérimental	Puce d'eau Expérimental 48 heures 5-38-6 Poisson zèbre Expérimental 96 heures 5-38-6 Algues vertes Expérimental 72 heures 5-38-6 Puce d'eau Expérimental 21 jours 5-38-6 Puce d'eau Expérimental 96 heures 5-38-6 Puce d'eau Expérimental 96 heures 5-38-7 Vairon de Fathead Expérimental 96 heures 5-38-7 Puce d'eau Expérimental 48 heures 5-38-27-5 Puce d'eau Expérimental 8 jours 5-39-27-5 Vairon de Fathead Expérimental 72 heures 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 21 jours 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 16 heures 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures 5-39-27-5 Puce d'eau Expérimental 96 heures 6-3-0 Medaka Expérimental 96 heures 6-3-0 Puce d'eau Expérimental 48 heures 6-3-0 Algues vertes Expérimental 48 heures 6-3-0 Algues vertes Expérimental 48 heures 6-3-0 Algues vertes Expérimental 72 heures	Fig. 238-6 Puce d'eau Expérimental 48 heures EC50 Fig. 38-6 Poisson zèbre Expérimental 96 heures LC50 Fig. 38-6 Algues vertes Expérimental 72 heures NOEC Fig. 38-6 Puce d'eau Expérimental 21 jours NOEC Fig. 39-27-5 Vairon de Fathead Expérimental 72 heures EC50 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures EC50 Fig. 39-27-5 Vairon de Fathead Expérimental 8 jours EC10 Fig. 39-27-5 Vairon de Fathead Expérimental 8 jours EC10 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures EC50 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures EC10 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures EC10 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 21 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 21 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 10 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 11 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 12 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 12 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 14 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 15 heures LOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 16 heures LOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 17 jours NOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 24 heures LOEC Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 48 heures EC50 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures EC50 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 48 heures EC50 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 72 heures EC50 Fig. 39-27-5 Puce d'eau Expérimental 48 heures EC50

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test	Protocole
					résultat	
Propan-1-ol	71-23-8	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	73 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Carbonate de diméthyle	616-38-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	86 %BOD/ThO D	OCDE 301C
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	98 %BOD/ThO D	OCDE 301C
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	Expérimental Biodégradation	14 jours	Déplétion du carbone organique	>93.8 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie
Résine acrylique	Confidentiel	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

Page: 13 de 17



	1	disponibles ou insuffisantes				
Résine polyamide	1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental	14 jours	Demande	86 %BOD/ThO	OCDE 301C

biologique en oxygène

Biodégradation

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Propan-1-ol	71-23-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.2	
Carbonate de diméthyle	616-38-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.354	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	Modelé Bioconcentratie) 1 /	Facteur de bioaccumulation	2100	Catalogic TM
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.57	
Résine acrylique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine polyamide	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.05	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Carbonate de diméthyle	616-38-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	7 l/kg	Episuite TM
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	9 245 l/kg	Episuite TM

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une

Page: 14 de 17



installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*

Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
	(ADR)	, '	(IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1133	UN1133	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHESIFS	ADHESIFS	ADHESIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Page: 15 de 17



Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient (R)-p-Mentha-1,8-diène

Numéro CAS 5989-27-5 Classification Gr.3: non classifié

fié Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de			
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur		
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000		

^{*}Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2 Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

84

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Page: 16 de 17

Agrippants - Adhésifs - Colles - Magnétiques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Email - L'information a été modifiée.

Numéros d'identification - L'information a été modifiée.

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

Section 01: N° d'identification SAP - L'information a été modifiée.

Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.

Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Point d'éclair (information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr

Page: 17 de 17